



vice caché sur toiture? Mensonge?

Par **alpin73**, le **25/09/2011** à **17:24**

Bonjour,

J'ai acheté une maison en juin 2007.
Pas de problème particulier depuis.

J'ai demandé récemment à un charpentier de m'établir un devis pour un velux.
Lors de sa visite, il m'annonce que je dois penser à refaire un pan de mon toit qui commence à "faiblir".
Quelle surprise! Lors de mon achat, l'ancien propriétaire avait dit que la toiture a entièrement été refaite il y a moins de 10 ans. Il s'avère que seule la partie visible de la route l'est!

Que puis-je faire? Ai-je un recours?

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement.

Par **Domil**, le **25/09/2011** à **17:33**

Est-ce que, quelque part, il y a la mention que le toit entier a été refait ?

Par **alpin73**, le **25/09/2011** à **17:42**

Voici les termes exactes dans l'acte de vente:

Le vendeur déclare sous sa seule responsabilité que la toiture du BIEN objet des présentes a entièrement été refaite il y a moins de 10 ans au jour des présentes.